

Cote du document: EC 2016/94/W.P.5/Add.1
Point de l'ordre du jour: 6
Date: 29 septembre 2016
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Réponse de la direction du FIDA à l'évaluation de l'impact du Projet de pêche artisanale dans la zone du banc de Sofala

Note aux membres du Comité de l'évaluation

Responsables:

Questions techniques:

Périn Saint-Ange
Vice-Président adjoint
Département gestion des programmes
téléphone: +39 06 5459 2448
courriel: p.saintange@ifad.org

Sana Jatta
Directeur de la Division
Afrique orientale et australe
téléphone: +39 06 5459 2446
courriel: s.jatta@ifad.org

Lisandro Martin
Chef de l'Unité de la programmation
et de l'efficacité opérationnelles
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: lisandro.martin@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb_office@ifad.org

Comité de l'évaluation – Quatre-vingt-quatorzième session
Rome, 13 octobre 2016

Pour: Examen

Réponse de la direction du FIDA à l'évaluation de l'impact du Projet de pêche artisanale dans la zone du banc de Sofala

1. La direction accueille favorablement la conclusion de l'évaluation de l'impact du Projet de pêche artisanale dans la zone du banc de Sofala selon laquelle le projet "constitue un jalon important pour le développement de la pêche artisanale, ce du fait de son approche intégrée axée sur les moyens de subsistance qui, au-delà du développement de la pêche, s'est traduite par des résultats tangibles dans les zones de pêche isolées".
2. Les communautés de pêcheurs et les autorités gouvernementales ont grandement apprécié ce projet car il a répondu aux aspirations de la population cible, en termes tant de développement économique que social. Le FIDA est parvenu à mobiliser des ressources additionnelles et à inciter d'autres partenaires de développement à offrir un appui au secteur de la pêche artisanale, et il s'agit là d'un aspect qui mérite d'être signalé.
3. De l'avis de la direction, les évaluations de l'impact que le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) mène à l'heure actuelle sont à mi-chemin entre l'évaluation de l'impact et l'évaluation de la performance de projet, vu que l'importance accordée à l'évaluation de l'impact est considérablement tempérée au profit de l'évaluation d'autres critères. De plus, étant donné que les préoccupations exprimées précédemment par la direction à propos de la portée et des limites des données collectées n'ont pas été dûment prises en compte, les résultats de cette évaluation ne sont pas aussi instructifs que prévu. Vu l'attention croissante qu'elle accorde aux évaluations de l'impact – 30 évaluations de ce type seront conduites durant la période couverte par la reconstitution –, la direction estime que l'IOE devrait envisager d'appuyer les efforts qu'elle-même déploie en faisant en sorte que les évaluations de l'impact menées par l'IOE soient davantage en phase avec celles réalisées par la direction du FIDA et par d'autres organismes de développement.

Recommandations

4. La direction approuve les recommandations et veillera à ce qu'il y soit donné suite, comme préconisé, durant la mise en œuvre du Projet d'appui au développement de la pêche artisanale actuellement en cours. À cet égard, la direction souhaite prendre note de ce qui suit:
 - a) Recommandation 1: le FIDA devrait travailler de concert avec le Gouvernement du Mozambique et la Banque mondiale afin de garantir que le nouveau cadre politique sectoriel prenne dûment en compte les questions relatives à l'accès des artisans pêcheurs aux marchés et aux financements.

Recommandation acceptée. Le FIDA coordonnera ses activités avec celles de la Banque mondiale et d'autres partenaires afin d'appuyer le secteur de la pêche, en particulier concernant le renouvellement du PESPA et l'élaboration d'autres politiques et stratégies du nouveau Ministère de la mer, des eaux intérieures et des pêches, et de renforcer le nouvel Institut national de développement de la pêche et de l'aquaculture. L'amélioration de l'accès des artisans pêcheurs aux institutions formelles de financement et aux marchés est actuellement envisagée dans le cadre du Projet d'appui au développement de la pêche artisanale.

- b) Recommandation 2: il est nécessaire de promouvoir la participation du secteur privé.

Recommandation acceptée. Dans les zones de projet, les acteurs privés commencent tout juste à intervenir dans le sous-secteur de la pêche artisanale. À l'heure actuelle, des activités de fourniture de services – des intrants aux services financiers – sont conduites dans le cadre du Projet d'appui au développement de la pêche artisanale et du Projet de promotion de la petite aquaculture, compte tenu du nombre encore limité d'acteurs privés susceptibles d'y prendre part. Le gouvernement est déterminé à promouvoir la participation du secteur privé dans le secteur de la pêche et, à cette fin, a demandé l'assistance du FIDA. En réponse à cela, ce dernier a donné au gouvernement l'assurance de son engagement en faveur de la stratégie relative à la participation du secteur privé élaborée par le Ministère de la mer, des eaux intérieures et des pêches.

- c) Recommandation 3: au stade de la conception des projets, il faudrait accorder l'attention voulue à l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes, et à la réalisation d'activités spécifiques visant à autonomiser les femmes et à faire en sorte qu'elles participent de manière bien visible aux activités productives.

Recommandation acceptée. Les questions relatives à l'égalité des sexes sont déjà prises en compte dans la démarche filières adoptée dans le cadre de projets conçus après le Projet de pêche artisanale dans la zone du banc de Sofala, comme le Projet d'appui au développement de la pêche artisanale et le Projet de développement des filières au profit des pauvres dans les couloirs de Maputo et de Limpopo. Par exemple, une stratégie pour l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes dans la filière pêche a été mise en place dans le cadre du Projet d'appui au développement de la pêche artisanale. Ainsi, des activités concrètes faisant place aux femmes sont mises en œuvre afin de développer les capacités des femmes dans le domaine de la pêche, de la transformation et de l'ajout de valeur aux produits de la pêche, et d'améliorer leur accès aux services et produits financiers, notamment le Fonds pour la promotion des femmes entrepreneures et les groupes d'épargne et de crédit. Des systèmes de suivi-évaluation (S&E) sont en place afin pouvoir collecter des données ventilées par sexes et rendre compte des progrès accomplis sur le plan de l'égalité des sexes en termes de produits et d'effets.

- d) Recommandation 4: il est nécessaire de renforcer le S&E pour favoriser l'amélioration de l'efficacité en matière de développement.

Recommandation acceptée. La faiblesse du système de S&E est un problème commun à tous les projets du programme de pays, et ne concernait pas uniquement le présent projet. L'approche actuellement adoptée par le FIDA – amélioration des cadres logiques, des systèmes de S&E et de la communication des résultats – porte sur l'ensemble des portefeuilles. À cet égard, le bureau de pays du FIDA au Mozambique travaille de concert avec tous les projets afin de renforcer l'appui à l'exécution en matière de S&E. L'initiative de certification du personnel de S&E des projets (par le biais des Centers for Learning on Evaluation and Results [Initiative CLEAR]), qui est mise en œuvre au niveau de l'institution tout entière, devrait favoriser l'amélioration de la performance dans ce domaine.